

20120116\_DL\_02

**OBJET :**  
Budget annexe –  
contributions réseau 2012

**Date de convocation :**  
6 décembre 2011

**Date de séance :**  
16 janvier 2012

**Date d'affichage :**  
23 janvier 2012

**Membres en exercice :** 37

**Membres présents :** 19

**Membres votants :** 19

**ABSENTS et VOTE :** cf. PVS

**Adoptée à la majorité**  
**42 voix POUR**  
**6 voix CONTRE**

**Jours et heures**  
**d'ouverture du syndicat**  
**mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille douze, le 16 janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

**Etaient présents :** Jean-François VASSEUR, Daniel BEAUPERE, Stéphane BRUNEL, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, François DURIEUX, Sébastien HARDY, Olivier JARDE, Patrice LETALLE, Dominique MAGNIER, Serge OLIVIER, Daniel PROUILLE, Gérard PRUVOT, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU, Michel WATELAIN, Jean-Marc WISSOCQ.

**Secrétaire de séance :** Claude DEFLESSELLE

### LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical du 21 novembre 2011,
- Vu le projet de Budget Primitif 2012.

### DELIBERE

**ARTICLE 1** – Il est institué pour l'exercice 2012 une contribution réseau de 800€ HT /an par site connecté au réseau en fibre optique du département de la Somme, correspondant à la prestation de base suivante :

- livraison et installation sur site d'un équipement de démarcation
- fourniture d'une connectivité 100 Mbs livrée sur un port Ethernet
- mise en place d'une liaison 100 Mbs entre le site public et son site de livraison avec ou sans vlan (VPN - réseau local virtuel)
- engagement sur un délai de livraison de 20 jours à partir de la réception du bon de commande par mail (hors prestations de génie civil)
- garantie : GTI = garantie de temps d'intervention en 2h ouvrées après signalisation au NOC par mail [noc@sommenumerique.fr](mailto:noc@sommenumerique.fr) ou téléphone 0360031002

Le NOC est le **centre d'opération d'un réseau** (en anglais, **Network operations center**) ; un service chargé du contrôle des transactions, de la surveillance des incidents, de la charge d'un réseau local ou interconnecté.

**ARTICLE 2** – Ces contributions seront prélevées en début d'année par l'émission d'un titre de recette de Somme Numérique, sur la base de la liste des sites connectés au 31 décembre 2011. En cas de connexion d'un site public en cours d'année, la contribution sera facturée au prorata à partir de la date de mise en service.

**ARTICLE 3** – Le Président et le Trésorier d'Amiens Municipale sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

